

District de la Sarthe de Football



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PROMOTION DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal N° 5 Réunions des 22 mars et 28 avril 2022

Président	Dominique LEDOS
Secrétaire de Séance	

Réunion du 22 mars 2022

Dominique LEDOS	Présent	Olivia TERRIERE	Présente
André GOUSSÉ	Présent	Dominique MONGAULT	Présent
Stéphane MARANDEAU	Présent	David MERRIEN	Présent
Frédéric MICHIELS	Présent	Meddy CHAUVINEAU	Excusé

Réunion du 28 avril 2022

Dominique LEDOS	Présent	Olivia TERRIERE	Présente
André GOUSSÉ	Excusé	Dominique MONGAULT	Excusé
Stéphane MARANDEAU	Excusé	David MERRIEN	Présent
Frédéric MICHIELS	Présent	Meddy CHAUVINEAU	Excusé
Dominique MONGAULT	Présent		

Séance ouverte à 19h00 par Dominique LEDOS

1. Bilan des rencontres de fin 2021 :

1. Aller dans les clubs facilite le dialogue. On regrette le manque de participation des clubs invités.
2. La CDPA avait ciblé les clubs en infraction. Il s'agit souvent de petits clubs qui n'ont pas les mêmes moyens que d'autres pour encadrer leurs arbitres.
3. Le dialogue ouvre la voie à des remarques sur des cas particuliers.
4. Les clubs se sensibilisent à l'arbitrage lorsqu'ils sont en infraction bloquante ou couteuse.
5. Le quota de matchs à arbitrer est jugé trop important (20 matchs en seniors et en jeunes). Une analyse sera faite pour montrer le nombre de journées à arbitrer par rapport aux quotas exigés. Cette analyse peut être présentée en CRA pour proposer une évolution du règlement.

2. Situation des clubs en mars 2022 en senior :

Parmi les clubs invités aux rencontres de fin 2021, 10 clubs se sont régularisés via des formations.

Voici le lien vers le PV du statut de l'arbitrage, réunion du 19/04/2022 : [lien](#)

3. Actions de la CDPA :

Deux cas sont à envisager :

- La fidélisation : éviter que les arbitres arrêtent trop tôt
- S'assurer que les arbitres sont intégrés aux clubs, les réunir régulièrement pour faire le point (quotas, difficultés, ...), partager les expériences ...
- Proposer un support d'animation structuré, avec les nouvelles règles, les thèmes à aborder, encourager les arbitres à communiquer avec la CDA avant
- Sensibiliser les encadrants (éducateurs, dirigeants) à l'arbitrage et au respect de l'arbitrage.

- Le recrutement : encourager les clubs à recruter
- Détecter les talents (nouveaux arbitres)

4. Autres points :

- Suite à l'Assemblée fédérale, il a été voté que les CDPA seront rattachées aux CDA dans une sous-commission pour la saison 2022-2023.
- Embauche CTDA par les districts : le district de la Sarthe n'a pas les moyens à ce jour et fait le choix d'attendre.

5. Conclusion :

- Préparation de deux supports pour communication aux clubs
- Supports complétés lors de la réunion CDPA du 28 avril 2022 :
- Un premier support pour encourager les clubs à réunir leurs arbitres.
 - Un deuxième support de sensibilisation au respect de l'arbitre.

Prochaine réunion : sera planifiée ultérieurement.

Le Président de la commission
Dominique LEDOS

